

**QUESTIONNAIRES PERSONNALISÉS POUR L'ENQUÊTE ANNUELLE
DES MANUFACTURES DU CANADA**

John S. Crysdale

Division de la statistique des entreprises

N° 3/ESD01

Secteur de la statistique du commerce et des entreprises
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

février 1998

61F0041MIF
ISSN : 1203-2905
ISBN : 0-660-95937-2

Les opinions exprimés dans cette étude sont celles de l'auteur et ne
représentent pas nécessairement celles de Statistique Canada.

Also available in English.

RÉSUMÉ

Le présent document décrit la personnalisation des questionnaires complets de l'Enquête annuelle des manufactures (EAM) du Canada. On a voulu personnaliser ces questionnaires en vue de réduire le fardeau de réponse. Avant la personnalisation, les questionnaires complets étaient les mêmes pour tous les établissements d'une industrie donnée (code à quatre chiffres de la CTI). Chaque questionnaire contenait une liste de presque tous les produits pouvant servir d'entrées ou pouvant résulter des activités de production de cette industrie. Pour l'établissement typique, seul un sous-ensemble restreint des produits énumérés était applicable. La personnalisation consistait à adapter les listes à chaque établissement à partir des données déclarées antérieurement par l'établissement en question.

Après avoir défini les termes et donné quelques indications quantitatives de la nécessité de personnaliser les questionnaires, le document précise un certain nombre de conditions préalables – un algorithme pour la sélection des produits, un ensemble de descriptions indépendantes des produits et un système automatisé de production des questionnaires. Le document examine ensuite en détail – sous l'angle du fardeau de réponse, de la perte d'information et de l'automatisation – certains des effets de la personnalisation. Enfin, le document se termine par la présentation d'un sommaire et certaines recommandations.

ABSTRACT

This paper describes the personalization of the long-form questionnaires of Canada's Annual Survey of Manufactures (ASM). Personalization was motivated by the desire to reduce respondent burden. Prior to personalization, long-form questionnaires were the same for all the establishments of a given 4-digit SIC industry. Each questionnaire contained a list comprising almost all the commodities likely to be used as inputs or produced as outputs by that industry. For the typical establishment, only a small subset of the commodities listed was applicable. Personalization involved tailoring those lists to each individual establishment, based on the previous reporting of that same establishment.

After first defining terms and then providing some quantification of the need for personalization, the paper details a number of the prerequisites—an algorithm for commodity selection, a set of stand-alone commodity descriptions, and an automated questionnaire production system. The paper next details a number of the impacts of personalization—and does so in terms of response burden, loss of information, and automation. The paper concludes with a summary and some recommendations.

MOTS CLÉS

Questionnaires personnalisés, questionnaires sur mesure, industries manufacturières

John S. Crysdale
9-A6 Édifice Jean Talon
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
Tél : (613) 951-3589
Télec : (613) 951-6196
Courrier électronique : crysdal@statcan.ca

QUESTIONNAIRES PERSONNALISÉS POUR L'ENQUÊTE ANNUELLE DES MANUFACTURES DU CANADA

John S. Crysdale, Statistique Canada

« Rien, » de répliquer l'artiste, « ne sera jamais tenté s'il faut d'abord surmonter toutes les objections possibles. »

Samuel Johnson (Rasselas)

1. Termes et remarques

Enquête annuelle des manufactures du Canada (EAM) : enquête qui vise à collecter et à publier les statistiques principales et données sur les produits concernant plus de 30 000 fabricants canadiens.

Questionnaire personnalisé : questionnaire contenant des questions fondées sur les réponses données par l'entreprise interrogée à l'occasion d'une enquête antérieure. *Questionnaire individuel*, *questionnaire particulier à l'établissement* et *questionnaire sur mesure* sont d'autres termes qui pourraient être utilisés (mais qui *ne le sont pas* dans la suite du présent document). (Dans certaines secteurs, on appelle *questionnaire sur mesure* le questionnaire qui est propre à une industrie.)

Étendue de la personnalisation de l'EAM : elle a trait aux sections du questionnaire complet concernant les détails sur les produits constituant les entrées et les sorties. Plus précisément, les sections personnalisées touchent les matières brutes achetées, les contenants achetés et les produits expédiés. (En 1993 et en 1994, la personnalisation touchait également la section du questionnaire complet portant sur les combustibles et l'électricité. Cependant, comme cette section ne comportait au départ qu'une douzaine de produits, on a jugé qu'il était plus avantageux de conserver les questions complètes. Comme elle n'est plus personnalisée, la section sur les combustibles et l'électricité est exclue des données présentées ici.) De 1993 à 1995, on s'est servi du questionnaire complet de certaines industries manufacturières pour mener un essai-pilote sur la personnalisation. En 1996, la personnalisation a été étendue au questionnaire complet de toutes les industries manufacturières. En général, les questionnaires complets visent plus de 90 % des livraisons des fabricants. Le questionnaire complet de l'Enquête annuelle des forêts (EAF) est également personnalisé. Les données du questionnaire sont traitées au moyen des systèmes de l'EAM, mais ne sont pas incluses dans les données présentées ici.

Lignes préimprimées concernant les marchandises : elles visent à recueillir des données pour des marchandises particulières. Pour chaque produit de cette sorte, la description est imprimée à l'avance sur le questionnaire (avec un code de produit et, souvent, une unité de mesure pour les données quantitatives).

Lignes concernant les marchandises à inscrire en toutes lettres : elles visent à recueillir des données sur toutes les marchandises qui sont exclues des lignes préimprimées. Les lignes à inscrire en toutes lettres figurent à la fin de la section sur les produits et prennent la forme générale : *Tous les autres produits livrés (préciser séparément les produits importants)*. Pour chaque produit de cette sorte, le répondant fournit lui-même une description du produit (et

parfois aussi un code de produit et une unité de mesure). Avant la personnalisation, ce genre de ligne figurait parfois à l'intérieur des sections sur les produits afin de recueillir des données sur les autres activités pour des groupes de produits similaires.

2. Pourquoi a-t-on personnalisé l'EAM?

Avant la personnalisation, on posait les questions de l'EAM concernant les produits en envoyant à tous les établissements d'un secteur donné des listes identiques de marchandises ou produits qu'ils étaient susceptibles de déclarer. Ces listes étaient souvent longues – et de nombreuses lignes ne s'appliquaient pas à l'établissement typique.

Le pire cas – le questionnaire pour les Autres industries de la machinerie et de l'équipement – contenait 354 lignes de marchandises (328 pré-imprimées et 26 inscrites en toutes lettres). La section des sorties contenait à elle seule 241 lignes de produits et faisait dix pages de 8½ sur 14. Plus de 500 établissements ont reçu ce questionnaire. Le répondant typique n'utilisait que 13,1 lignes de marchandises (dont 11,5 étaient pré-imprimées et 1,6 était inscrite en toutes lettres).

Le tableau 1 résume la situation *globale* qui existait en 1992 – l'année avant qu'on amorce la personnalisation pour un groupe de secteurs pilotes.

Le groupe *Secteurs pilotes* couvre les industries visées par l'essai pilote, à savoir : les industries du matériel de transport, les industries chimiques, les industries de machines pour bureaux, magasins et commerces et les autres industries de la machinerie et de l'équipement. Le groupe *Autres industries* couvre toutes les industries manufacturières ne faisant pas partie de l'essai pilote.

Les données sont une simple moyenne du dénombrement des lignes de produits figurant sur le questionnaire et une simple moyenne du dénombrement des lignes remplies par les répondants.

Les données montrent que les établissements ont reçu en moyenne 99,1 lignes de produits et en ont utilisé 11,0. L'établissement pilote moyen a reçu 190,4 lignes et en a utilisé 13,8; pour ce qui est des autres établissements, ils ont reçu en moyenne 83,1 lignes, dont ils ont utilisé 10,5.

Tableau 1
Nombre moyen de lignes concernant les marchandises
avant la personnalisation, 1992

	Nombre Envoyé	Nombre utilisé	Nombre utilisé en pourcentage du nombre envoyé
Secteurs pilotes	190,4	13,8	7,3
Autres industries	83,1	10,5	12,7
Toutes les industries	99,1	11,0	11,1

On considérait que de telles listes longues et dans une large mesure inapplicables alourdisaient considérablement le fardeau de réponse. C'est pour réduire ce fardeau qu'on a personnalisé les questionnaires. On qualifie parfois de fardeau *perçu* la charge en question puisqu'il n'y a pas à proprement parler de réduction de la quantité de données demandées. Cependant, surtout en ce

qui concerne les questionnaires beaucoup plus détaillés, il était fastidieux de trouver les lignes de marchandises pertinentes en vue de remplir la formule – et le fardeau était donc tout à fait réel.

3. Conditions préalables à la personnalisation

3.1 Algorithme de sélection des produits

La personnalisation nécessite un algorithme permettant de sélectionner les produits qui doivent figurer sur les listes de produits personnalisés. Dès le départ, l'objet était de n'inclure que les produits qui avaient effectivement été déclarés les années antérieures. Nous ne cherchions nullement à inclure des produits jugés *apparentés* à ceux que les répondants avaient déclarés comme tels. Le développement d'un algorithme, donc, était centré sur la détermination du nombre d'années antérieures de déclaration qu'il y avait lieu de retenir pour produire les listes personnalisées de marchandises. Des essais ont été menés pour prédire, à partir des données des années encore plus reculées, ce qui serait déclaré dans une année déjà achevée. Les essais servaient à préciser le pourcentage des données manquantes en fonction des différents nombres d'années utilisés comme prédicteurs. Les essais examinaient également le pourcentage des lignes qui était inapplicable. À partir des résultats de ces essais, il a été décidé de n'utiliser que la dernière année. (Pour accélérer l'envoi des questionnaires par la poste, on se sert parfois de l'année précédant la dernière année.) Les lignes sélectionnées seraient suivies d'espaces où les répondants pourraient inscrire des produits additionnels en toutes lettres.

Les marchandises obtenues par estimation sont aussi ajoutées aux listes personnalisées. On procède par estimation en cas de non-réponse et, dans la majorité des cas, l'estimation repose sur les données déclarées les années antérieures par l'établissement défaillant. Dans certains cas, l'estimation est fondée sur l'information dont on dispose pour le secteur d'activité concerné.

Nous avons aussi besoin d'un algorithme afin de personnaliser les questionnaires des établissements pour lesquels nous ne disposons pas de renseignements détaillés – déclarés ou estimés – sur les marchandises. Ces établissements sont principalement constitués des nouvelles entreprises et de celles résultant de la conversion de questionnaires sans détails sur les produits (dans ce dernier cas, il ne s'agit donc pas, à proprement parler, d'entreprises « nouvelles »). Avant la personnalisation, on envoyait à ces unités le même questionnaire qu'aux entreprises courantes. La solution de personnalisation adoptée consistait à envoyer une liste des produits les plus fréquemment déclarés l'année précédente dans l'industrie ou le groupe d'industries correspondant, suivie d'espaces pour qu'on puisse y inscrire des produits en toutes lettres. En utilisant cet algorithme, on a pu envoyer aux établissements pour lesquels nous ne disposons pas de renseignements détaillés des questionnaires contenant en moyenne 53,0 lignes en 1995, par comparaison aux 206,1 lignes qui y figuraient en 1992.

En 1996, on a modifié les détails de cet algorithme — en ce qui a trait au nombre de marchandises énumérées et au principe de sélection. En outre, on a étendu la couverture de l'algorithme de façon à inclure la section sur les conteneurs achetés et toutes les industries manufacturières visées par un questionnaire complet. Il convient de signaler une exception à cette couverture, par ailleurs, universelle : dans le cas des Autres industries de produits manufacturés n.c.a. (code CTI 3999), la liste de marchandises résultantes a été considérée trop hétérogène et, pour cette industrie, on demande que les renseignements sur les entrées, les conteneurs et les sorties soient fournis en toutes lettres.

Ce questionnaire, que nous conviendrons d'appeler *questionnaire visant les nouvelles entreprises* étant commun à toutes les entreprises d'une industrie donnée au lieu d'être personnalisé au

niveau de l'établissement, dépasse le cadre du présent document. En 1995, les établissements qui ont reçu ce genre de questionnaire ne représentaient que 2 % des livraisons des industries manufacturières.

3.2 Descriptions indépendantes des produits

La personnalisation, lorsqu'elle repose sur les produits déclarés, nécessite que chaque produit soit décrit de façon à être compris en l'absence de la hiérarchie de la classification applicable. Si un seul produit figure sur le questionnaire, la description doit être assez claire pour que le répondant sache quoi répondre. Ces descriptions sont dites *indépendantes*.

En 1992, les listes de produits incluses dans les questionnaires complets décrivaient les marchandises d'une manière hiérarchique, souvent avec un sous-titre.

Par exemple, pour la CTI 3261, Industrie du matériel ferroviaire roulant, on trouve sous le sous-titre *Couverts et fermés* les codes et descriptions de produits qui suivent :

8606.91.11	Couverts – pour pièces de véhicules
8606.91.12	Couverts – pour papier de journal
8606.91.19	Couverts – autres

Ces descriptions ne sont pas indépendantes. Premièrement, il n'est pas clair que les descriptions se rapportent à des wagons (même avec le sous-titre). Deuxièmement, l'emploi du terme *autres* requiert un énoncé explicite des marchandises qui sont exclues.

Ces trois descriptions, rédigées de manière à être indépendantes, sont devenues :

8606.91.11	Wagons, couverts, pour le transport de pièces de véhicules
8606.91.12	Wagons, couverts, pour le transport de papier journal
8606.91.19	Wagons, couverts, autre que pour le transport de pièces de véhicules ou de papier journal.

La création de descriptions indépendantes pour tous les questionnaires complets (et aux fins de publication) a nécessité le traitement de plus de 11 000 classes de produits. Les descriptions ont été établies en anglais et en français. Grâce à ce travail, qui a mobilisé tout le personnel des divisions spécialisées, on dispose maintenant de descriptions des marchandises normalisées d'une industrie manufacturière à l'autre et d'une section à l'autre du questionnaire.

Certaines descriptions indépendantes sont devenues très longues. En général, ce sont les lignes résiduelles qui sont en cause. Lorsque la description était trop longue pour être d'une utilité pratique dans un questionnaire, on a décidé de ne pas l'inclure comme ligne pré-imprimée mais de laisser le répondant l'ajouter en toutes lettres.

Au lieu de créer des descriptions indépendantes, il aurait été possible de maintenir des blocs de produits du genre qui existait en 1992 et d'imprimer tout le bloc, y compris une section pour les marchandises à inscrire en toutes lettres, chaque fois que l'un des produits avait été déclaré par le répondant l'année précédente. Nous n'avons pas retenu cette option puisqu'elle était trop

complexe et qu'elle aurait allongé le questionnaire. De plus, il aurait fallu que le bloc lui-même fût indépendant.

Les unités de mesure ont dû être normalisées également. Antérieurement, il arrivait qu'une industrie choisisse de quantifier un produit particulier par unité de surface tandis qu'une autre le faisait par unité de poids. Par exemple, les quantités de feuilles de plastique étaient exprimées en mètres carrés ou en tonnes métriques. Il arrive encore que les unités de mesures diffèrent, mais les écarts tiennent désormais presque uniquement à des ordres de grandeur convertibles. Une industrie qui utilise un produit en petite quantité pourrait le mesurer en litres, tandis qu'une autre qui l'utilise en grande quantité pourrait le mesurer en milliers de litres.

Enfin, il est parfois souhaitable de donner des instructions sur la façon de déclarer des marchandises particulières. Les instructions peuvent servir (par exemple) à préciser la terminologie. Il existe maintenant un fichier contenant ce genre d'instructions (intégrées au fichier des descriptions indépendantes) et l'impression des instructions est déclenchée par la présence de lignes particulières sur le questionnaire personnalisé.

3.3 Automatisation

La personnalisation nécessitait par ailleurs que la production des questionnaires soit beaucoup plus automatisée. Avant la personnalisation, l'automatisation se résumait à préparer, avec un progiciel de traitement de texte, une copie prête à imprimer du questionnaire principal. Il fallait une automatisation plus grande afin d'extraire les données sur les produits de l'année précédente pour de nombreux établissements, et ensuite pour inclure cette information, intégrée aux identificateurs de l'année courante, sur le questionnaire personnalisé.

Le progiciel utilisé pour produire les questionnaires comprend SAS, COBOL et Advanced Function Printing (AFP). Les programmes sont présentés par la voie des listes de commandes (CLIST) de zones d'écran de l'ISPF (ordinateur central). Un élément clé d'AFP est le concept des calques. Un calque est une page préproduite à laquelle il est possible d'ajouter divers renseignements au moment de l'impression. Par exemple, il existe pour la page de couverture du questionnaire, un calque contenant pratiquement tous les renseignements, sauf le nom et l'adresse de l'établissement auquel il est destiné. La préproduction limite les coûts du traitement et accélère ce dernier.

Nous avons en outre besoin d'une puissance d'impression considérable afin d'imprimer de forts volumes en peu de temps. Dans le cas de l'EAM, c'est près de 200 000 pages, toutes différentes, qu'il faut imprimer recto-verso sur une période de quelques semaines.

La personnalisation nécessitait que les réviseurs puissent visualiser le questionnaire à l'écran de leur ordinateur. Cette fonctionnalité d'*affichage à l'écran* s'imposait parce que les réviseurs devaient savoir exactement ce qu'on demandait aux répondants lorsqu'ils s'adressaient à ces derniers. Avant la personnalisation, les réviseurs gardaient simplement des copies vierges de chaque questionnaire de référence. Il était hors de question que l'on garde des copies papier de tous les questionnaires personnalisés, d'où la nécessité de l'affichage à l'écran.

Pour examiner les questionnaires à l'écran, il fallait sauvegarder et télécharger les fichiers d'impression des questionnaires, puis lire ces derniers sur un ordinateur personnel au moyen de AFP Workbench (produit IBM).

4. Répercussions de la personnalisation

4.1 Fardeau de réponse

La personnalisation a pour objet de réduire le fardeau de réponse en raccourcissant les sections sur les marchandises du questionnaire complet de façon à ne conserver que les lignes pertinentes pour chaque établissement. Cet exercice ressort d'une double exigence, à savoir 1) réduire le nombre de lignes envoyées; et 2) faire en sorte qu'elles soient pertinentes.

Le nombre de lignes figurant sur les questionnaires pilotes a effectivement été réduit. Le tableau 2 montre que le nombre moyen de lignes envoyées au groupe pilote a nettement diminué entre 1992 et 1995. Pour ce groupe, le nombre est passé de 190,4 en 1992 à 14,5 en 1995.

Tableau 2
Nombre moyen de lignes de produits avant et après la personnalisation

	1992			1995		
	Nbre envoyé	Nbre utilisé	Nbre utilisé en pourcentage du nombre envoyé	Nbre envoyé	Nbre utilisé	Nbre utilisé en pourcentage du nombre envoyé
Secteurs pilotes						
• Pré-imprimés	176,4	10,9	6,2	11,5	10,4	89,8
• Toutes lettres	14,0	3,0	21,4	3,0	1,7	55,6
• Total	190,4	13,8	7,3	14,5	12,0	82,7

On a aussi veillé à ce que les lignes figurant sur les questionnaires à l'essai demeurent pertinentes. Pour y arriver, on a veillé à obtenir la meilleure correspondance possible entre les nombres de lignes pré-imprimées et utilisées et à limiter le plus possible la nécessité de faire des inscriptions en toutes lettres.

Le tableau 2 montre que, en 1992, les répondants faisant partie de l'essai ont utilisé 10,9 des 176,4 lignes pré-imprimées qu'on leur a soumises, soit un taux d'applicabilité de 6 % seulement. En 1995, ils ont utilisé 10,4 des 11,5 lignes envoyées (ces chiffres diffèrent légèrement à cause de l'arrondissement de la somme des éléments constituant présentée au tableau 2), soit un taux d'applicabilité de 90 %.

Le tableau 2 présente également les détails d'utilisation des lignes inscrites en toutes lettres (consulter la section *Termes et remarques* pour la définition de ces lignes). L'inscription en toutes lettres a diminué considérablement pour le groupe pilote.

Une des raisons du recours moins fréquent aux inscriptions en toutes lettres tient au fait que le questionnaire personnalisé présente automatiquement au répondant la liste des marchandises déclarées l'année précédente, y compris celles déclarées par inscription en toutes lettres. Cette mesure réduit le nombre de produits que les répondants ont à inscrire en toutes lettres pour l'année courante et, parallèlement, augmente le nombre de lignes pré-imprimées (en moyenne 2,5 par établissement d'un secteur pilote, dont 2,0, en moyenne, sont utilisées). Antérieurement, les produits inscrits en toutes lettres ne figuraient sur le questionnaire de l'année suivante que s'ils avaient été ajoutés expressément au questionnaire de référence par le personnel spécialisé. Aux termes du système existant de saisie et de vérification, faire des ajouts particuliers au questionnaire de référence offre plusieurs avantages comparativement à l'affichage automatique de la liste de marchandises ayant été inscrites en toutes lettres. Ces avantages tiennent notamment aux faits que les données déclarées seront soumises automatiquement à une vérification d'année en année et qu'il sera possible de demander d'exprimer les données quantitatives dans des unités particulières. L'ajout spécifique de produits permet aussi de préciser le niveau de détail souhaité.)

Dans la section sur la perte d'information, nous faisons état d'autres facteurs qui expliquent pourquoi les industries pilotes inscriraient moins de lignes en toutes lettres.

4.2 Perte d'information

Le tableau 3 montre que, de 1992 à 1995, le nombre de lignes de produits déclarées a diminué, tant pour le groupe pilote que pour l'autre groupe. Dans le cas du groupe pilote, la diminution relative était le double de ce qu'elle était pour l'autre groupe. Il semble clair qu'il y a eu une certaine perte d'information. Il est peu probable que cela résulte d'un changement soudain et disproportionné de spécialisation.

Tableau 3
Nombre moyen de lignes de produits utilisées

	1992	1995
Secteurs pilotes	13,8	12,0
Autres industries	10,5	9,8
Toutes les industries	11,0	10,2

On s'attendait à ce que la personnalisation entraîne une certaine perte de renseignements. (Comme on l'a mentionné plus haut, le nombre moyen de lignes envoyées a diminué fortement pour le groupe pilote. Il a également diminué légèrement pour les industries non pilotes - de 83,1 en 1992 à 71,9 en 1995. Cette diminution résulte de la limitation du nombre de lignes à inscrire en toutes lettres à une section sur les marchandises, en prévision de la personnalisation, et à l'élimination des lignes pour lesquelles aucune donnée n'a été fournie depuis plusieurs années.) Lorsqu'ils n'ont pas devant eux une longue liste de produits qui les sollicite, les répondants omettent parfois de fournir des données complètes sur les marchandises. Les sollicitations servent de rappel et indiquent quelle information Statistique Canada souhaite recueillir. Certaines activités sont exclues entièrement. D'autres sont déclarées dans des lignes pré-imprimées qui ne conviennent pas, mais qui figurent déjà sur le questionnaire.

Un autre facteur qui peut contribuer à la diminution du nombre des produits a trait aux méthodes de vérification. On ne donne suite par téléphone aux lignes mal inscrites par les répondants que

s'il s'agit de marchandises de grande valeur déclarées par les établissements les plus critiques. Autrement, les lignes inscrites en toutes lettres qui manquent de précision sont parfois groupées sous une classe unique avant la saisie des données. Il est impossible d'isoler l'impact de ce facteur sans examiner les questionnaires initiaux remplis. Ce facteur peut jouer davantage dans le cas du groupe pilote, pour lequel il y a moins de lignes pré-imprimées.

La perte d'information a-t-elle été importante? Le tableau 4 donne à penser qu'elle ne l'a pas été. Nous avons construit ce tableau en excluant des données déclarées par l'établissement toute ligne de produit pour laquelle la valeur déclarée est égale ou inférieure à 100 000 \$. (Si on les regroupe, les lignes ainsi exclues représentent la moitié d'un pour cent de la valeur agrégée des marchandises en 1992, et encore moins que cela en 1995.)

Tableau 4
Nombre moyen de lignes de produits utilisées, après suppression
des lignes pour lesquelles la valeur déclarée est faible

	1992	1995
Secteurs pilote	8,2	8,1
Autres industries	6,3	6,2
Toutes les industries	6,5	6,4

Le tableau indique que, lorsque ces lignes sont exclues, les résultats du groupe pilote et de l'autre groupe n'ont pratiquement pas changé entre 1992 et 1995.

La personnalisation a-t-elle incité les déclarants à inscrire une proportion plus importante de leur activité sous *Produits, non dénommés ailleurs*? Entre 1992 et 1995, les deux groupes ont codé davantage de leurs activités dans la classe résiduelle. La hausse a été plus faible dans le groupe pilote. Dans son cas, la part de la classe résiduelle était de 0,2 % en 1992 et de 0,3 % en 1995. Les pourcentages correspondants de l'autre groupe sont 0,3 % et 0,5 %.

La personnalisation a-t-elle réduit le niveau de détail des renseignements recueillis? Pour situer la question dans son contexte, précisons que les marchandises figurant dans l'EAM sont classifiées suivant une extension du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH). Dans cette classification, on attribue aux classes de produits des codes qui peuvent avoir entre 2 et 9 chiffres. Plus une classe est détaillée, plus le nombre de chiffres est élevé. Entre 1992 et 1995, tant pour le groupe pilote que pour l'autre groupe, il y a une diminution du niveau de détail – tel qu'on a pu le mesurer par le nombre moyen de chiffres pondéré en fonction des livraisons. Pour le groupe pilote, le niveau de détail moyen a quelque peu baissé, passant de 6,7 chiffres à 6,6 chiffres. Pour l'autre groupe, cependant, la diminution a été un peu plus accentuée – une baisse de 7,1 chiffres à 6,8 chiffres.

Afin de réduire l'importance de la perte de détail résultant de la personnalisation, nous avons apporté deux modifications à l'algorithme de sélection, lesquelles ont pris effet en 1996.

Premièrement, nous avons ajouté une fonction de *déclaration obligatoire* à l'algorithme. Lorsqu'il est établi qu'une ligne doit obligatoirement être soumise aux répondants d'une industrie donnée, celle-ci figurera sur tous les questionnaires personnalisés de cette industrie, que l'entreprise ait ou non déclaré des données pour cette ligne les années antérieures. On peut utiliser les lignes à déclaration obligatoire afin de demander explicitement de l'information sur des produits d'intérêt

particulier. Par exemple, on peut recourir à des lignes à déclaration obligatoire lorsque l'activité d'intérêt est couverte par des classes de marchandises nouvellement créées ou lorsque l'activité est suffisamment importante pour qu'on ne veuille pas risquer que le répondant déclare ses données dans une ligne résiduelle. On a aussi recouru à des lignes à déclaration obligatoire dans un petit nombre de cas en vue de forcer le listage de blocs entiers de lignes – tout comme on le faisait avant la personnalisation – ce qui est utile lorsque le total déclaré pour un produit donné doit aussi être déclaré suivant une ventilation particulière, par exemple selon le processus de production.

L'automatisation permet aussi à une industrie donnée d'inclure dans un questionnaire de référence certaines questions – comme celle ayant trait aux stocks de commandes – en vue de réduire le fardeau de réponse inutile. Elle facilite aussi l'ajout sélectif de nouvelles questions – comme celle sur les produits achetés aux fins de revente, selon l'origine et la destination. Cette questions, assez détaillée, a été posée en 1996 aux 1 000 établissements environ qui avaient déclaré les valeurs les plus grandes pour ces produits en 1995.

Deuxièmement, nous avons incorporé une fonction de *contrainte* à l'algorithme de sélection des marchandises. Il s'agit ici de produits qui ont été inscrits en toutes lettres l'année précédente et qui sont sur le point d'être ajoutés sur le questionnaire de l'année courante, mais n'ont pas été ajoutés au questionnaire de référence destiné à l'industrie visée. Si le produit sur le point d'être ajouté est trop agrégé par rapport à la norme de l'industrie (conformément au questionnaire de référence), l'algorithme impose un niveau de détail supérieur. Par exemple, si l'algorithme est sur le point d'inclure la classe 8606.91.1, mais que la norme pour l'industrie est en fait d'obtenir des données sur les classes 8606.91.11, 8606.91.12 et 8606.91.19, alors on solliciterait le répondant en lui présentant les trois derniers codes, et non l'ancien code moins détaillé.

4.3 Automatisation

Avant même d'envisager la personnalisation des questionnaires, il fallait en automatiser davantage la production : c'était une condition préalable. Cette intensification de l'automatisation a eu de nombreuses répercussions positives.

À mesure qu'elle progressait – dans le contexte du système de saisie/vérification existant – l'automatisation nous a incités à revoir le questionnaire dans son ensemble, ce qui, en retour, a entraîné la radiation de plusieurs variantes inutiles propres à des industries particulières. La normalisation accrue qui s'en est suivie – résultat en apparence contraire à la personnalisation souhaitée – a donné lieu au regroupement des modèles de questionnaire sous-jacents. Ce regroupement a réduit le nombre de modèles de 163 à 28, ce qui a permis de faire remplir plus facilement les questionnaires sous-jacents et obligé à uniformiser davantage les sorties de l'EAM.

Pour effectuer le regroupement, il a fallu passer de questionnaires qui étaient surtout propres à des industries uniques de la classification à quatre chiffres de la CTI à des questionnaires particuliers aux grands groupes (c'est-à-dire code à deux chiffres de la CTI). En 1992, 124 des 163 questionnaires de référence étaient particuliers à une industrie unique de la CTI à quatre chiffres, un était particulier à un grand groupe et les 38 autres couvraient d'autres groupes d'industries de la CTI à quatre chiffres. En 1996, un seul des 28 questionnaires de référence était particulier à une industrie unique de la classification à quatre chiffres de la CTI, 17 étaient propres à des grands groupes et les dix autres couvraient d'autres groupes d'industries de la classification à quatre chiffres de la CTI (et, de ceux-là, quatre couvraient chacun à peu près la moitié de deux grands groupes que l'on n'avait pu regrouper complètement à cause du nombre maximum de lignes inhérent au système de vérification/stockage existant). Le regroupement pourrait également être restreint (en pratique) par le niveau de connaissance et les

responsabilités des membres de la division spécialisée, par la variation, d'un grand groupe à l'autre, du niveau de détail des données collectées pour des produits particuliers et par le besoin de répondre périodiquement aux utilisateurs de données et à d'autres parties qui demandent des exemplaires de questionnaires de référence vierges (de taille raisonnable) pour chaque industrie ou groupe d'industries. Après regroupement, exception faite des trois sections personnalisées sur les produits (qui diffèrent en ce qui concerne la liste des produits, le niveau de détail pour les quantités et les valeurs et la présence ou l'absence de totaux partiels ou d'instructions concernant la déclaration au niveau des produits), les différences entre les questionnaires de référence tiennent à la présentation de la question sur les stocks et de celle sur le travail à façon et les réparations, ainsi qu'à la présence ou à l'absence d'un petit nombre d'autres questions. La structure de base du questionnaire complet était - et continuera d'être - normalisée d'une industrie manufacturière à l'autre.

L'automatisation signifiait en outre que l'impression des questionnaires ne nécessite plus la reproduction en de nombreux exemplaires de questionnaires vierges et permette ainsi d'éviter la surproduction en apparence inhérente au processus. En fait, cette surproduction était dictée par la nécessité de pouvoir obtenir sans délai des questionnaires supplémentaires qui, produits en petit lot, auraient coûté trop cher, afin de pouvoir les envoyer aux répondants qui en faisaient ultérieurement la demande. Maintenant, l'impression des questionnaires se fait strictement selon le besoin, ce qui a beaucoup réduit le gaspillage de papier.

Enfin, l'automatisation a donné l'occasion de modifier le format de page de 8½ par 14 à 8½ par 11. La *1989 Recordkeeping Practices Survey* effectuée par le *Bureau of the Census (U.S. Department of Commerce, Washington, DC, décembre 1990)* a montré que ces dimensions étaient celles que préféraient, de loin, les répondants américains. Même si la taille réduite des pages signifie que le questionnaire est plus épais, les répondants estiment que le format 8 1/2 par 11 est plus facile à photocopier, qu'on peut le ranger dans un tiroir à classeur sans le plier et qu'il est, de façon générale, plus facile à manipuler. Les employés de Statistiques Canada préposés à la saisie clavier ont également réagi favorablement, faisant remarquer que les questionnaires en format 8 1/2 x 14 avaient tendance à basculer sur le clavier. Cette modification de la grandeur des pages a aussi contribué à éliminer le besoin de plier les questionnaires avant de les envoyer par la poste, opération qui était effectuée afin de réduire les frais postaux; le pliage ajoutait une étape supplémentaire au processus d'envoi par la poste et obligeait à trier les questionnaires selon leur épaisseur afin de faciliter leur traitement par la plieuse.

5. Sommaire

- La personnalisation avait pour objectif de réduire le fardeau de réponse.
- La personnalisation a permis de réduire de plus de 90 % le nombre de questions sur les produits figurant dans le questionnaire des industries pilotes – de 1992 à 1995, le nombre moyen de questions posées est passé de 190,4 à 14,5.
- Au lieu d'envoyer à tous les établissements une liste normalisée de marchandises, on envoie maintenant à chacun une liste fondée sur ce qu'il a déclaré l'année précédente.
- Comme prévu, on constate une certaine perte d'information.
- Cette perte ne semble pas importante.

- La personnalisation a obligé à automatiser le système de production des questionnaires, mesure qui a eu de nombreuses conséquences positives.
- Pour l'année de référence 1996, nous avons étendu la personnalisation aux questionnaires complets de toutes les industries manufacturières.

6. Recommandations

1. Afin de limiter la perte éventuelle d'information, les responsables de l'EAM devraient envisager deux étapes pour perfectionner le processus de personnalisation. Premièrement, ils devraient songer à augmenter le nombre de produits énumérés sur les questionnaires personnalisés - par exemple, en se servant de plus de données des années antérieures pour produire la liste personnalisée pour l'établissement visé. Même en doublant le nombre de produits, la longueur des questionnaires ne représenterait encore qu'une fraction de leur longueur originale. La liste pourrait être allongée pour toutes les industries ou seulement pour certaines. Deuxièmement, ils devraient envisager d'ajouter une feuille de codage distincte - une liste des produits susceptibles d'être déclarés par l'industrie ou le groupe d'industries que vise le questionnaire. À titre d'encart à consulter au besoin, cette liste aiderait les répondants à fournir des renseignements manuscrits complets et de haute qualité, sans augmenter inutilement le texte à lire. Pareille liste pourrait également être utilisée à la place de la fonction de déclaration obligatoire décrite plus haut, qu'on utilise pour recueillir des renseignements sur des produits d'intérêt particulier, notamment les marchandises *émergentes*.
2. Afin d'obtenir des points de vue utile sur la personnalisation, les responsables de l'EAM devraient songer à communiquer avec les répondants en vue d'obtenir leur réaction à la nouvelle approche et de solliciter leurs vues pour améliorer le processus. Ce travail devrait aussi inclure l'élaboration de données détaillées sur les taux de réponse, les délais de restitution, le temps d'exécution et l'étendue du suivi.

Remerciements

Je remercie infiniment George Andrusiak, Marcel Beaubien, George Beelen, Bruce Davis, Don Grant, Marian Grant, Janet Howatson, Roland Joubert, Jacqueline LeBlanc, Keith Martin, Bruce Meyer, Marc Pelchat, Brian Preston, Yves Roy, Melodie Salter et Richard Vincent pour leurs efforts et leurs encouragements. Je remercie aussi tous les membres du personnel spécialisé rattaché à l'EAM pour leur aide indispensable.

Le document est dédié à Carl Hebert. En 1994, pendant que la mise en œuvre allait toujours bon train, Carl, alors retraité, a écrit la note suivante : « Je ne puis penser à un projet qui profiterait plus à l'EAM que le questionnaire personnalisé. » Nous espérons qu'il aurait approuvé.

Annexe 1
Exemple de questionnaire avant la personnalisation

↓ Dans toute correspondance se rapportant à ce questionnaire, prière d'indiquer les chiffres ci-dessous

Adresse postale (rectifier s'il y a lieu)

↑ Emplacement de cet établissement (rectifier s'il y a lieu) ↑

INSTRUCTIONS RELATIVES À LA DÉCLARATION ET AU MANDAT.

Le questionnaire doit être retourné dûment rempli dans les 30 jours suivant leur réception. Le Guide de déclaration ci-inclus a pour but de vous aider à remplir ce questionnaire. Il est numéroté de façon à correspondre aux articles du questionnaire. Conserver un exemplaire pour vos dossiers. Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

ENTENTES DE PARTAGE DES DONNÉES

Pour alléger le fardeau de réponse et assurer des statistiques plus uniformes, Statistique Canada a conclu des ententes avec divers ministères et organismes publiques en vue d'un échange de données:

En vertu de l'article 11 de la Loi sur la statistique, avec les bureaux statistiques des provinces de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, en ce qui a trait aux établissements situés à l'intérieur des limites de leur province respective. Les lois sur la statistique de ces provinces prévoient, à peu de chose près, les mêmes dispositions que la Loi fédérale sur la statistique en ce qui a trait à la confidentialité et les mêmes sanctions contre la divulgation des renseignements.

En vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique du Canada avec le ministère des Finances et du Tourisme de l'Île-du-Prince-Édouard et avec le Conseil exécutif des Territoires du Nord-Ouest pour tous les établissements situés dans leur province ou territoire respectif. Les ententes conclues en vertu de l'article 12 ne s'appliqueront pas à vos déclarations pour l'enquête des manufactures de 1992 si un agent ou une personne autorisée de votre société signifie au statisticien en chef, par écrit, qu'il s'y oppose et envoie sa lettre accompagnée du questionnaire dûment rempli à la Division des opérations et de l'intégration de Statistique Canada. Veuillez préciser les organismes ou ministères susmentionnés auxquels il ne faut pas communiquer les données.

CONFIDENTIALITÉ

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans que celle-ci en ait donnée l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

1.9 ANNÉE DE DÉCLARATION - La déclaration doit porter sur la dernière année financière terminée entre le 1er avril 1992 et le 31 mars 1993.

du				1	9	9	au				1	9	9
	Jour	Mois	Année		Année	Mois	Année	Mois	Année	Mois	Année		

1.3.1 Cet établissement a-t-il été actif au cours de l'année précisée à 1.9 ci-dessus? Oui 1 Non 2

Si "Non" expliquer brièvement la situation _____
_____ remplir l'attestation ci-dessous et nous retourner ce questionnaire.

1.3.2 Cet établissement a-t-il abandonné les affaires pendant l'année? Oui 1 Non 2
Date _____

1.3.3 Cet établissement a-t-il changé de propriétaire pendant l'année? Oui 1 Non 2
Date _____

Si "Oui" fournir les données pour l'année entière de déclaration. Si c'est impossible, produire les données pour la durée de vos activités et donner le nom et l'adresse de la personne à rejoindre pour obtenir le reste des renseignements.

Nom _____ Adresse _____

1.6.1 Forme juridique (cocher une case)
1 Particulier 3 Entreprise constituée en corporation
2 Société en nom collectif 4 Coopérative

Numéro de compte de la corporation
| | | | | | | | | |

Si votre société est légalement constituée, veuillez fournir le Numéro de compte de la corporation. Si vous ne le connaissez pas, vous pouvez consulter votre Avis de cotisation le plus récent (T456) ou votre Formule de versement de Revenu Canada - Impôt (T9RC), s'il y a lieu:

1.6.2 La forme juridique indiquée à 1.6.1 diffère-t-elle de ce qui figure dans votre dernière déclaration? Oui 1 Non 2
Date _____

ATTESTATION - J'atteste que les renseignements fournis ici sont, autant que je sache, complets et exacts.

Signataire autorisé			Fonction officielle			Date		
Nom de la personne à rejoindre (en caractères d'imprimerie s.v.p.)						Téléphone		
						Indicatif régional		Numéro
Adresse, y compris le code postal (si elle diffère de celle ci-dessus)						Code postal		Télex/Télécopieur

1.7 NATURE DE L'ENTREPRISE (décrire brièvement)

1.7.1 _____

1.7.2 Cela représente-t-il un changement avec l'année dernière? Oui Non
1 2

1.8 SIÈGES SOCIAUX ET UNITÉS AUXILIAIRES D'ENTREPRISES À ÉTABLISSEMENTS MULTIPLES

1.8.1 Cet établissement possède-t-il un siège social ou un bureau de direction * canadien Oui Non
dont les activités peuvent faire l'objet d'une déclaration distincte? 1 2 Si "Oui" indiquer le nom et l'adresse.

Nom _____ Adresse _____

1.8.5 Cet établissement est-il servi par des unités auxiliaires * qui desservent également un ou d'autres établissements de votre entreprise? Oui Non
1 2

* Les données de ce siège ou bureau ne doivent pas figurer ici.

2. STOCKS selon la valeur comptable, y compris ceux en transit ou en consignation au Canada (voir l'article 2 du Guide de déclaration)

Stocks de la période couverte par la présente déclaration

2.1.1 Ces chiffres comprennent-ils les stocks détenus mais n'appartenant pas à l'établissement? Oui Non
1 2

Stocks d'ouverture (milliers de dollars canadiens)

Stocks de fermeture (milliers de dollars canadiens)

Stocks manufacturiers

2.1.2 Stocks de combustible

2.1.3 Stocks de matières premières, composantes et fournitures achetées

2.1.5 Stocks de produits en cours de fabrication (valeur brute)

2.1.6 Stocks de produits finis

Stocks non manufacturiers

2.2 Stocks de produits achetés pour la revente dans le même état

2.3 Autres stocks non manufacturiers (préciser)

2.5 Total des stocks de cet établissement

2.7 PAIEMENTS ÉCHELONNÉS - paiements reçus pour du travail achevé mais NON comptabilisés aux ventes. Par conséquent, ne pas inclure les paiements anticipés.

2.7.1 Valeur des paiements échelonnés aux livres

Sur le total, combien au titre de:

2.7.2 Contrats du gouvernement?

2.7.3 Contrats particuliers?

3. COMMANDES NON REMPLIES (voir l'article 3 du Guide de déclaration)

3.1 Prière d'en déclarer la valeur (ou votre estimation la plus juste) à la dernière journée de votre année fiscale

3.2 Avez-vous normalement un certain nombre de commandes non remplies (à l'exception des retards de livraison)? Oui Non
1 2

5. CONSOMMATION DE COMBUSTIBLE ET D'ÉLECTRICITÉ ACHETÉS (voir l'article 5 du Guide de déclaration)

MODE D'ÉVALUATION DU COMBUSTIBLE ET DE L'ÉLECTRICITÉ ACHETÉS

5.0.2 Déclarez-vous la consommation telle que demandée?

Oui Non
1 2

Indicatif des marchandises à l'usage de Statistique Canada

Unité de mesure

Quantité utilisée (estimation si nécessaire)

Coût à l'établissement (milliers de dollars canadiens)

5.1 Charbon

2701

tonne métrique

5.2 Gaz naturel (excluant liquéfié)

2711 21

1000 m³

5.3 Essence (incluant d'aviation)

2710 00 10

5.4 Kérosène (excluant carburéacteur)

2710 00 30

5.5 Combustibles diesel

2710 00 51

5.6 Mazouts légers (nos 2 et 3)

2710 00 52

5.7 Mazouts lourds (nos 4, 5 et 6)

2710 00 6

5.8 Gaz de pétrole liquéfiés (propane, butane, gaz naturel, etc)

2711 1

5.9 Électricité achetée (y compris le coût de service)

2716

1000kW.h

5.10 Vapeur

3823 90 98

gigajoule

5.10.1 Autres combustibles achetés et consommés (préciser)

.....

(préciser l'unité)

5.11 Total du combustible et de l'électricité



CERTAINES ENTRÉES DE L'ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE

6. **Matières premières, composants, contenants, fournitures, etc. achetés et utilisés** dans les opérations manufacturières (voir l'article 6 du Guide de déclaration). - **Ne pas** inclure les matières, etc. **produites** par cet établissement pour son propre usage.

MODE D'ÉVALUATION DES MATIÈRES PREMIÈRES, ETC.	Indicatif des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité utilisée	Coût total à l'établissement (milliers de dollars canadiens)
6.0.2 Déclarez-vous l'utilisation telle que demandée? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>				
6.1 Matières premières et composants				
Produits en fer ou en aciers				
6.1.1 Ferraille de fer et d'acier	7204	tonne métrique		
6.1.2 Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus	7208	tonne métrique		
6.1.3 Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus	7209	tonne métrique		
6.1.4 Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus	7211	tonne métrique		
6.1.5 Fil machine en fer ou en aciers non alliés	7213	tonne métrique		
6.1.6 Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage	7214	tonne métrique		
6.1.7 Autres barres étirées à froid en aciers non alliés	7215	tonne métrique		
6.1.8 Profilés en fer ou en aciers non alliés	7216	tonne métrique		
6.1.9 Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en fonte, fer ou acier	7318	XXX	XXXXX	
6.1.10 Moulages de fonte grise	7325 10 1	XXX	XXXXX	
6.1.11 Moulages en acier	7325 99 2	XXX	XXXXX	
6.1.12 Autres produits en fer ou en acier (préciser)		XXX	XXXXX	
.....		XXX	XXXXX	
.....		XXX	XXXXX	
Cuivre				
6.1.13 Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique	7402	tonne métrique		
6.1.14 Cuivre affiné et alliages de cuivre sous forme brute	7403	tonne métrique		
6.1.15 Pointes, clous, punaises, crampons appointés et articles similaires, en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en cuivre	7415	XXX	XXXXX	
6.1.16 Autres formes de cuivre....(préciser)		XXX	XXXXX	
.....		XXX	XXXXX	
.....		XXX	XXXXX	
Aluminium				
6.1.17 Aluminium sous forme brute	7601	tonne métrique		
6.1.18 Clous, punaises, crampons, vis, boulons, écrous et articles similaires en aluminium	7616 10	XXX	XXXXX	
6.1.19 Autres formes d'aluminium - (préciser)		XXX	XXXXX	
.....		XXX	XXXXX	
.....		XXX	XXXXX	
Parties de véhicules pour voies ferrées ou similaires				
6.1.20 Bogies et bissels de traction	8607 11	XXX	XXXXX	
6.1.21 Autres bogies et bissels	8607 12	XXX	XXXXX	
6.1.22 Essieux et roues et leurs parties	8607 19	XXX	XXXXX	



CERTAINES ENTRÉES DE L'ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE - suite

6. **Matières premières, composantes, contenants, fournitures, etc. achetés et utilisés** dans les opérations manufacturières (voir l'article 6 du Guide de déclaration). - **Ne pas** inclure les matières, etc. **produites** par cet établissement pour son propre usage.

Description	Indicatif des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité utilisée	Coût total à l'établissement (milliers de dollars canadiens)
6.1.23 Freins à air comprimé et leurs parties, de véhicules pour voies ferrées	8607 21	XXX	XXXXX	
6.1.24 Freins autre et leurs parties, véhicules pour voies ferrées	8607 29	XXX	XXXXX	
6.1.25 Systèmes d'attelage, et leurs parties, de véhicules pour voies ferrées	8607 30	XXX	XXXXX	
6.1.26 Parties autre, de locomotives ou de locotracteurs	8607 91	XXX	XXXXX	
6.1.27 Parties autre, de véhicules pour voies ferrées ou similaires	8607 99	XXX	XXXXX	
Autre				
6.1.28 Peintures et émaux (préciser)		XXX	XXXXX	
.....		XXX	XXXXX	
.....		XXX	XXXXX	
6.1.29 Electrodes de soudure (tiges)	8311	XXX	XXXXX	
6.1.30 Autres moteurs diesel pour locomotives	8408 90 30	nombre		
6.1.31 Gouverneurs, et leurs pièces, pour moteurs diesel de locomotive	8409 99 20	XXX	XXXXX	
6.1.32 Machines pour le conditionnement de l'air, pour voitures de chemin de fer	8415 82 30	XXX	XXXXX	
6.1.33 Roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles	8482	XXX	XXXXX	
6.1.34 Moteurs et machines génératrices électriques, à l'exclusion des groupes électrogènes	8501	XXX	XXXXX	
6.1.35 Parties d'équipement pour voies ferrées	8530 90 10	XXX	XXXXX	
6.1.36 Toutes autres matières premières et composantes (préciser séparément les produits importants)				
.....				
.....				
6.2 Total des articles de 6.1				



CERTAINES ENTRÉES DE L'ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE - fin

6. **Matières premières, composants, contenants, fournitures, etc. achetés et utilisés** dans les opérations manufacturières (voir l'article 6 du Guide de déclaration). - **Ne pas** inclure les matières, etc. **produites** par cet établissement pour son propre usage.

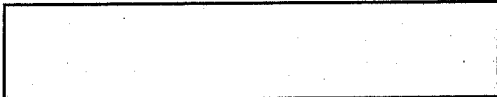
Description	Indicatif des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Coût total à l'établissement (milliers de dollars canadiens)
6.3 Contenants non restituables et autres matières et fournitures d'emballage et de livraison		
6.3.1 Bois d'oeuvre d'une épaisseur excédant 6mm	4407	
6.3.2 Pallettes, pallettes-caisses et traineaux, en bois	4415 20 10	
6.3.3 Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	4819 10	
6.3.4 Autre, précisez, s.v.p.		
.....		
.....		
.....		
6.4 Total des articles de 6.3		
6.6 Valeur totale des fournitures d'exploitation, d'entretien et de réparation achetées et utilisées dans la fabrication sauf le combustible. Inclure toutes les fournitures et articles d'équipement utilisés pour l'exploitation, l'entretien et la réparation des machines, de matériel et de bâtiments et qui ne sont pas imputables au compte des immobilisations. Ne pas inclure le coût des réparations ou d'autres travaux d'entretien exécutés par des entrepreneurs de l'extérieur. Ne pas répéter les articles énumérés ailleurs dans la présente section		
6.7 Total des matières premières, composants, contenants, fournitures, etc. (6.2 + 6.4 + 6.6)		
6.8 Montant versé à d'autres établissements pour du travail exécuté sur des matières appartenant à cet établissement (voir l'article 6.8 du Guide de déclaration)		
6.9 Total des matières premières, contenants, fournitures et montant versé pour du travail exécuté (6.7 + 6.8) ...		
CERTAINES ENTRÉES DE L'ACTIVITÉ NON MANUFACTURIÈRE		
7. Activités des établissements de commerce, de la construction, etc. (voir l'article 7 du Guide de déclaration)		
7.1 Achats de produits d'autres établissements pour la revente dans l'état où ils ont été achetés (inclure les transferts de tels produits reçus d'autres établissements de votre société) (déclarer les ventes de ces produits à 9.1)		
7.2 Matières et fournitures achetées et utilisées dans vos travaux de construction nouvelle, exécutés par vos propres salariés, pour votre propre usage (seulement les articles imputables au compte des immobilisations et déclarés à 9.2)		
7.3 Matières et fournitures achetées et utilisées dans la production de machines et de matériel de tous genres, exécuté par vos propres salariés, pour votre propre usage (seulement les articles imputables au compte des immobilisations et déclarés à 9.3)		
7.4 Fournitures de bureaux achetées et utilisées		
7.5 Toutes autres matières et fournitures achetées et utilisées par votre établissement		
7.6 Total des articles de 7		
7.7 Total de certaines entrées de l'activité manufacturière et non manufacturière (6.9 + 7.6)		



CERTAINES SORTIES DE L'ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE

8. Livraisons de produits de propre fabrication (voir l'article 8 du Guide de déclaration).

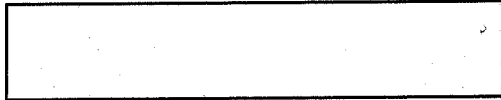
MODE D'ÉVALUATION DES LIVRAISONS		Indicatif des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur nette des livraisons, sauf la taxe de vente, les droits et taxes d'accise, les frais de livraison par des transporteurs à forfait ou publics, les escomptes et remises, etc. (milliers de dollars canadiens)
	Oui 1 <input type="checkbox"/>				
8.0.2	Déclarez-vous les livraisons telles que demandées?				
8.0.3	Les valeurs déclarées le sont-elles au prix final de vente?				
8.0.4	Si la réponse est "non", veuillez préciser le mode d'évaluation:				
8.1 Produits livrés					
8.1.1	Locomotives et locotracteurs, à source extérieure d'électricité ou à accumulateurs électriques	8601	nombre		
8.1.2	Locomotives diesel-électriques	8602 10	nombre		
8.1.3	Locomotives autre et locomotives tenders	8602 90	nombre		
8.1.4	Automotrices et autorails, à source extérieurs d'électricité	8603 10	nombre		
8.1.5	Automotrices et autorails, autre	8603 90	nombre		
8.1.6	Véhicules pr l'entretien ou le serv des voies ferrées, même autopropulsés	8604 00	nombre		
8.1.7	Voitures à voyageurs et autres voitures spéciales, sauf voitures autopropulsées	8605 00	nombre		
8.1.8	Wagons-citernes, sauf autopropulsés	8606 10	nombre		
8.1.9	Wagons isothermes, réfrigérant ou frigo- rifiques, autre que wagons-citernes	8606 20	nombre		
Wagons à déchargement automatique, autres que ceux des ns 8606.10 ou 8606.20					
8.1.10	Wagon-trémies	8606 30 10	nombre		
8.1.11	Voitures de chemin de fer, de mine et industrielles	8606 30 20	nombre		
8.1.12	Autres	8606 30 90	nombre		
Couverts et fermés					
8.1.13	Couverts - pour pièces de véhicules	8606 91 11	nombre		
8.1.14	Couverts - pour papier de journal	8606 91 12	nombre		
8.1.15	Couverts - autres	8606 91 19	nombre		
Autres					
8.1.16	Wagons ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur excédant 60 cm (Gondole)	8606 92	nombre		
Autres					
8.1.17	Pour le transport des automobiles	8606 99 10	nombre		
8.1.18	Plats - à marchandises générales	8606 99 21	nombre		
8.1.19	Plats - à inter modèle (rail route)	8606 99 22	nombre		
8.1.20	Plats - à conteneurs	8606 99 23	nombre		
8.1.21	Plats - Poutre verticale	8606 99 24	nombre		
8.1.22	Plats - autres	8606 99 29	nombre		
8.1.23	Autres	8606 99 90	nombre		
Parties de véhicules pour voies ferrées ou similaires					
8.1.24	Bogies et bissels de traction	8607 11	nombre		
8.1.25	Autres bogies et bissels	8607 12	nombre		
8.1.26	Essieux et roues et leurs parties	8607 19	XXX	XXXXX	
8.1.27	Freins à air comprimé et leurs parties, de véhicules pour voies ferrées	8607 21	XXX	XXXXX	
8.1.28	Autre freins et leurs parties, véhicules pour voies ferrées	8607 29	XXX	XXXXX	
8.1.29	Systèmes d'attelage, et leurs parties, de véhicules pour voies ferrées	8607 30	XXX	XXXXX	
8.1.30	Parties autre, de locomotives ou de locotracteurs	8607 91	XXX	XXXXX	



CERTAINES SORTIES DE L'ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE – fin

8. Livraisons de produits de propre fabrication (voir l'article 8 du Guide de déclaration).

Description	Indicatif des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur nette des livraisons, sauf la taxe de vente, les droits et taxes d'accise, les frais de livraison par des transporteurs à forfait ou publics, les escomptes et remises, etc. (milliers de dollars canadiens)
Parties autre, de véhicules pour voies ferrées ou similaires				
8.1.31 Plaque centrale	8607 99 21	XXX	XXXXX	
8.1.32 Autre	8607 99 29	XXX	XXXXX	
8.1.33 Autres moteurs diesel pour locomotives	8408 90 30	nombre		
8.1.34 Tous autres produits livrés (préciser séparément les produits importants)				
8.2 Valeur totale des livraisons de produits de propre fabrication (total de 8.1)				
8.3 Moins les rectifications pour tenir compte des articles ci-dessous si vous n'avez pas pu les exclure de la valeur de chacun des produits mentionnés à 8.1				
8.3.1 Paiements globaux pour les frais de livraison par des transporteurs à forfait ou publics				
8.3.2 Paiements globaux de taxes de vente et de droits et taxes d'accise				
8.3.3 Total des escomptes, reprises et remises				
8.4 Total des ajustements (somme des articles de 8.3)				
Si les montants déclarés ci-dessus comprennent certaines sommes dont il est fait mention à la question 9.1, produits achetés pour être revendus comme tels, prière de le signaler ci-après <input type="checkbox"/>				
8.5 Valeur rectifiée des livraisons de produits de propre fabrication (8.2 moins 8.4 ou 8.2 si 8.4 est zéro)				
Montant reçu en paiement du travail exécuté sur des matières et des produits appartenant à d'autres établissements (inclure les montants reçus d'autres établissements de votre entreprise)				
8.6.1 Montant reçu contre travail de réparation				
8.6.2 Montant reçu en paiement du travail exécuté sur des matières et des produits appartenant à d'autres				
8.6 Montant total reçu en paiement du travail exécuté sur des matières et des produits appartenant à d'autres établissements (inclure les montants reçus d'autres établissements de votre entreprise)				
8.7 Valeur totale des livraisons de produits de propre fabrication et montant reçu en paiement du travail exécuté (8.5 + 8.6)				



9. CERTAINES SORTIES PROVENANT DE L'ACTIVITÉ NON MANUFACTURIÈRE (voir l'article 9 du Guide de déclaration)

		Milliers de dollars canadiens
9.1	Valeur totale des livraisons de produits vendus dans l'état où ils ont été achetés (les achats de ces produits doivent figurer à 7.1)	
Indiquer ci-dessous les principaux produits compris dans cette valeur et donner le pourcentage estimatif de cette valeur (9.1) que chacun représente.		
Produits	Pourcentage estimatif	

9.2	Valeur comptable de la construction nouvelle, exécutée par vos propres salariés, pour votre propre usage (seulement le montant imputable au compte des immobilisations - doit tenir compte du coût des matériaux déclarés à 7.2 et de celui de la main-d'oeuvre à 14.1.4)	
9.3	Valeur comptable des machines et du matériel produits par vos propres salariés et pour votre propre usage (seulement le montant imputable au compte des immobilisations - doit tenir compte du coût des matériaux déclarés à 7.3 et de celui de la main-d'oeuvre à 14.1.4)	
9.5	Recettes provenant du loyer ou de la location de machines et de matériel fabriqués par votre établissement	
9.6	Toutes autres recettes provenant des produits et services (à l'exception des recettes hors exploitation comme les intérêts, les dividendes et autres recettes de location)	
9.7	Total des articles de 9	
10.	Total général de certaines sorties de l'activité manufacturière et non manufacturière (8.7 + 9.7)	

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

11.	Recettes provenant du loyer ou de la location de biens immobiliers (terres, bâtiments, bureaux, etc.)	
12.	Recettes provenant du loyer ou de la location de machines et de matériel autres que celles qui sont déclarées à 9.5 ci-dessus (c-à-d. de machines de tous genres, de moteurs, de camions de tous genres, de remorques, de tracteurs, d'autre outillage, etc.)	

13. PREMIÈRE DESTINATION DES LIVRAISONS - Veuillez répartir, selon les destinations indiquées ci-dessous la valeur des livraisons de "produits de propre fabrication et du montant reçu en paiement du travail exécuté" (poste 8.7).	Valeur des livraisons de produits de propre fabrication et montant reçu en paiement du travail exécuté (poste 8.7)	
	Destination	% du total OU (Milliers de dollars canadiens)
<p>Si vous n'êtes pas en mesure de ventiler vos chiffres avec précision, veuillez les estimer au mieux en dollars ou en pourcentages.</p> <p>Pour les livraisons réelles à des sièges sociaux, bureaux de vente, grossistes ou autres distributeurs, veuillez déclarer la première destination c.-à-d. l'endroit où le distributeur a reçu ces produits.</p> <p>Si la valeur totale déclarée à la ligne 8.7 comprend des produits n'ayant pas été réellement livrés (jeu d'écriture), veuillez comprendre la valeur à la ligne qui représente l'emplacement physique de votre usine.</p>	13.0 Terre-Neuve	
	13.1 Île-du-Prince-Édouard	
	13.2 Nouvelle-Écosse	
	13.3 Nouveau-Brunswick	
	13.4 Québec	
	13.5 Ontario	
	13.6 Manitoba	
	13.7 Saskatchewan	
	13.8 Alberta	
	13.9 Colombie-Britannique	
	13.11 Yukon	
	13.12 Territoires du Nord-Ouest	
	13.13 Exportations aux États-Unis	
	13.14 Exportations aux autres pays	
	13.15 TOTAL	

14. **EFFECTIF DE CET ÉTABLISSEMENT** (voir l'article 14 du Guide de déclaration)

	Traitements, salaires, commissions, primes bruts, etc. (milliers de dollars canadiens)	Nombre moyen de salariés pour la période observée	Nombre de personnes-heures (donnez votre meilleure estimation si vous ne disposez pas de chiffres exacts)	
			Travaillées	Payées
14.1 Salariés à cet emplacement				
14.1.1 Personnel de direction, administration et vente			XXXXX	XXXXX
14.1.2 Travailleurs de la production manufacturière				
14.1.4 Autres travailleurs, y compris ceux qui travaillent à la construction et à la production de machines et de matériel pour votre propre usage (voir 9.2 et 9.3) .			XXXXX	XXXXX
14.1.9 Effectif total à cet emplacement (14.1.1 + 14.1.2 + 14.1.4)			XXXXX	XXXXX
14.4 Renseignements additionnels:			Travailleurs de la production manufacturière (voir 14.1.2)	Personnel de direction, administration et vente (voir 14.1.1)
14.4.1 Moyenne des salaires horaires, en dollars et cents				XXXXX
14.4.2 Nombre d'heures de travail d'une semaine normale				
14.4.3 Moyenne des congés annuels payés (en semaines par année)				
OU				
14.4.4 Congés annuels payés en pourcentage des gains				

14.2 **EFFECTIFS À D'AUTRES EMPLACEMENTS** (Si nécessaire, joindre une feuille additionnelle)

Autres emplacements (numéro et rue, municipalité, province)	Activité principale	Réservé à Statistique Canada	Traitements, salaires, commissions, primes bruts, etc. (milliers de dollars canadiens)	Nombre moyen de salariés pour la période observée	Nombre de personnes-heures (donnez votre meilleure estimation si vous ne disposez pas de chiffres exacts)	
					Travaillées	Payées
	Manufacturière		14.1.2			
	Non manufacturière (préciser)		14.1.1		XXXXX	XXXXX
	Manufacturière		14.1.2			
	Non manufacturière (préciser)		14.1.1		XXXXX	XXXXX
	Manufacturière		14.1.2			
	Non manufacturière (préciser)		14.1.1		XXXXX	XXXXX
	Manufacturière		14.1.2			
	Non manufacturière (préciser)		14.1.1		XXXXX	XXXXX
	Manufacturière		14.1.2			
	Non manufacturière (préciser)		14.1.1		XXXXX	XXXXX



SECTION DE COMMENTAIRES

Les réponses fournies par le biais du présent questionnaire sont régulièrement comparées par Statistique Canada avec celles fournies par votre organisation par le passé. Afin de réduire les possibilités des requêtes subséquentes, pourriez-vous indiquer ci-dessous tout changement significatif à vos opérations par rapport à votre période de déclaration antérieure.

Votre coopération au programme de l'enquête des manufactures est des plus appréciée.

Veuillez indiquer la raison et expliquer s'il y a lieu.

- 1. Pas de changement significatif aux données rapportées _____

CONDITIONS DE MARCHÉ

- 2. Changement de prix, matières premières _____

- 3. Changement de prix, produits fabriqués _____

- 4. Expansion de marchés _____

- 5. Perte de marchés _____

CHANGEMENTS D'OPÉRATION

- 6. Expansion d'activité _____

- 7. Diminution d'activité _____

PROBLÈMES D'OPÉRATION

- 8. Incendie, fermé du _____ Date _____ au _____ Date _____

- 9. Conflits de travail du _____ au _____ nombres d'employés impliqués: _____

- 10. Autres changements significatifs (expliquer s'il vous plaît) _____

Multiple horizontal lines for writing answers.



Annexe 2
Exemple de questionnaire après la personnalisation



Division de l'industrie
Enquête annuelle des manufactures, 1996
Industrie du matériel ferroviaire roulant

If you would prefer to receive this questionnaire in English, please check the box and return to the Operations and Integration Division, Statistics Canada, Ottawa, K1A 0T6.
or
Telephone 1-800-386-1276
1-800-386-1277

C.T.I. 3261

FORMULE RM 7-6100-320.2

3261 5 1234562

1 12 123456

IP CT GPRS

0001 FR 85

EXEMPLE FICTIF, QUEST PERSONNALISE
ATTN: JOHN CRYSDALE (613) 951-3589
STATISTIQUE CANADA
9 A-6 EDIF JEAN TALON, AVE HOLLAND
OTTAWA
ON K1A 0T6

EMPLACEMENT, DETAILS #1
LIGNE #2
LIGNE #3



Adresse postale (rectifier s'il y a lieu)

Emplacement de cet établissement (rectifier s'il y a lieu)

OBJET DE L'ENQUÊTE:

Cette enquête a pour objet de fournir des renseignements statistiques sur le secteur manufacturier et forestier du Canada. Les données sont importantes parce qu'elles permettent de mesurer la production du secteur et ainsi de se faire une idée de la santé de ces industries et de ses contributions à l'économie canadienne. Nous comptons sur votre coopération et votre assistance pour mener à bien l'enquête. Veuillez donc remplir le questionnaire ci-joint grâce auquel nous pourrions produire des statistiques actuelles et exactes.

AUTORISATION:

Cette enquête est effectuée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

INSTRUCTIONS RELATIVES À LA DÉCLARATION:

Le guide de déclaration ci-joint a pour but de vous aider à remplir le questionnaire. La numérotation des instructions correspond aux postes pertinents du questionnaire.

ENTENTES DE PARTAGE DES DONNÉES:

Pour alléger le fardeau de réponse et assurer des statistiques plus uniformes, Statistique Canada a conclu des ententes avec divers ministères et organismes publics en vue d'un échange de données. Voir le guide de déclaration pour les détails.

CONFIDENTIALITÉ:

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans que celle-ci en ait donnée l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles. Elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

PRIÈRE DE REMPLIR LE QUESTIONNAIRE ET DE LE RENVOYER AU PLUS TARD LE :

10 AOUT 1997

**Si nécessaire, prière de fournir les meilleures estimations.
Pour obtenir de l'aide: 1-800-386-1276 ou 1-800-386-1277.
Ce questionnaire peut être retourner par FAX: 1-800-386-1278.
Veuillez conserver une copie complétée pour vos dossiers.**

1.9 **ANNÉE DE DÉCLARATION** - Le présent questionnaire couvre la dernière année financière terminée entre le **1er avril 1996 et le 31 mars 1997.**

du

			1	9	9
Jour			Année		

 au

			1	9	9
Jour			Année		

RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE-RESSOURCE

1.5.3 Nom et fonction de la personne (en caractère d'imprimerie, s.v.p.)

1.5.2 Date

1.5.4 Adresse, y compris le code postal (si elle diffère de celle ci-dessus)

Téléphone

Indicatif régional

Numéro

Poste

Code postal

1.4

Télex/Télécopieur

1.5.5

1.4.1

SQC / IND-310-60195

À l'usage du bureau
seulement

ACTIVITÉS

1.3.1 Si cet établissement **n'a pas du tout été actif** pendant l'année (précisée au point 1.9 de la page précédente), veuillez expliquer brièvement pourquoi.

1.1

et donner l'information requise sur la personne-ressource, sur la page de couverture -- vous avez maintenant rempli le questionnaire, veuillez le retourner dans l'enveloppe jointe.

1.3.2 Si cet établissement a **fermé ses portes** au cours de l'année de déclaration, veuillez donner la date à laquelle ses activités ont cessé et remplir le formulaire pour la durée des activités.

Jour Mois Année

						1	9	9	
--	--	--	--	--	--	---	---	---	--

1.3.3 Si cet établissement a **changé de propriétaire** durant l'année de déclaration, veuillez préciser la date où le changement a eu lieu et fournir les renseignements pour toute l'année de déclaration. Si la chose est impossible, veuillez donner l'information requise pour la période d'exploitation et indiquez le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne en mesure de fournir les données manquantes.

						1	9	9	
--	--	--	--	--	--	---	---	---	--

Nom _____ Adresse _____

Numéro de téléphone _____

1.6.1 **Forme juridique**
(voir l'instruction 1.6 du Guide) 3 Entreprise constituée en corporation
(cochez une case) 1 Entreprise non constituée en corporation

Si votre société est légalement constituée, veuillez fournir le numéro de compte de la corporation (ceux-ci peuvent être 8 chiffres ou 10 chiffres) ou le nouveau numéro d'entreprise (9 chiffres suivis de RC) qui a été attribué en remplacement. Pour obtenir ces numéros, consultez votre Avis de cotisation le plus récent (T456) ou votre Formule de versement de Revenu Canada - Impôt (T9RC).

Numéro de compte de la corporation

1.0.904																			
---------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

OU

Numéro d'entreprise

1.0.907																				R	C
---------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	---

1.7.1 **Nature de l'entreprise** (s'il vous plaît décrire brièvement, voir l'instruction 1.7 du Guide).

1.7.2 Cela représente-t-il un changement avec l'année dernière? 1 Oui Non 2

Veuillez expliquer les changements importants aux activités (par exemple, activités réduites à la suite d'un incendie, d'une inondation) à la partie réservée aux commentaires du répondant, à la fin du questionnaire. De cette façon, il ne sera peut-être pas nécessaire de vous demander des éclaircissements.

2. **STOCKS**, possédés, selon la valeur comptable, y compris ceux en transit ou en consignation au Canada
(voir l'article 2 du guide de déclaration)

Note: Les établissements dans les **industries des pâtes et papiers** (C.T.I. 2711-2712-2713-2714-2719) doivent inclure, à la ligne 2.1.3, le bois rond, les copeaux et autres résidus de bois à l'usine.

Les lignes 2.1.2, 2.1.5 et 2.3 ne s'appliquent **pas** aux établissements des **industries de l'édition** (C.T.I. 2831-2839)

Les établissements dans les **autres industries de la fonte et de l'affinage de métaux non ferreux** (C.T.I. 2959) exploitant des **usines intégrées** d'exploitation minière, de fonte, d'affinage et de traitement sont priés de ne déclarer que les stocks de fonderie et (ou) d'affinerie; si leurs livres comptables ne leur permettent pas de faire une déclaration distincte, les données devront être déclarées dans le questionnaire sur les mines de métaux.

Les établissements de l'**industrie des produits pétroliers raffinés (sauf les huiles de graissage et les graisses lubrifiantes)** (C.T.I. 3611) sont priés d'inclure uniquement les stocks dans les réservoirs de la raffinerie; la charge se trouvant dans les pipelines est exclue.

Les établissements qui vendent des produits dont la fabrication exige habituellement **beaucoup de temps et de fortes sommes d'argent** (p.ex., navires, turbines) doivent: déclarer le travail effectué pour lequel **aucun** paiement n'a été reçu comme des "produits en cours de fabrication" (ligne 2.1.5); déclarer le travail effectué pour lequel un paiement **a été** reçu au cours de la période de déclaration comme des "sorties de l'activité manufacturière" (section 8.1).

		Stocks de la période couverte par la présente déclaration	
		Stocks d'ouverture (milliers de dollars canadiens)	Stocks de fermeture (milliers de dollars canadiens)
2.1.2	Stocks de combustible		
2.1.3	Stocks de matières premières, composantes et fournitures achetées		
2.1.5	Stocks de produits en cours de fabrication		
2.1.6	Stocks de produits finis		
2.2	Stocks de produits achetés pour la revente dans le même état		
2.3	Autres stocks (<i>préciser</i>)		
2.5	Total (2.1.2 à 2.3)		

Les résultats agrégés de cette enquête paraîtront dans les publications de Statistique Canada telles que
"Industries manufacturières du Canada: niveaux national et provincial" (N° 31-203-XPB au catalogue).

3.	COMMANDES NON REMPLIES (voir l'article 3 du guide de déclaration)	Milliers de dollars canadiens
3.1	Prière d'en déclarer la valeur des commandes non remplies à la dernière journée de votre année fiscale	

5. CONSOMMATION DE COMBUSTIBLE ET D'ÉLECTRICITÉ ACHETÉS (voir l'article 5 du guide de déclaration)				
<p>Ne tenir compte que du combustible utilisé pour les besoins énergétiques. Ne pas inclure les combustibles utilisés comme matière première, comme le gaz naturel servant à fabriquer du polyéthylène, etc. (ils devraient se trouver à la section 6.1). Ne pas inclure les combustibles destinés à la revente (ils devraient apparaître à la section 7.1).</p>				
Si vous ne pouvez établir la quantité utilisée, indiquer la quantité achetée.				
	Indicatif des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité utilisée (estimation si nécessaire)	Coût à l'établissement (milliers de dollars canadiens)
5.1	Charbon	2701	Tonnes métriques	
5.2	Gaz naturel, à l'état gazeux	2711 21	Milliers de mètres cubes	
5.3	Essence (incluant pour l'aviation)	2710 00 1	Milliers de litres	
5.5	Combustible diesel	2710 00 51	Milliers de litres	
5.6	Mazouts légers (nos 2 et 3)	2710 00 52	Milliers de litres	
5.7	Mazouts lourds (nos 4, 5 et 6)	2710 00 6	Milliers de litres	
5.8	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, liquéfiés	2711 1	Milliers de litres	
5.9	Électricité	2716 00	1000kW.h	
5.10	Vapeur	3824 90 98	Gigajoules	
5.10.1	Autres combustibles achetés et consommés (préciser)			
			
			
			
5.11	Total (5.1 à 5.10.1)			

6. CERTAINES ENTRÉES DE L'ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE				
Matières premières, composants, contenants, fournitures, etc. achetés et utilisés dans les opérations manufacturières (voir l'article 6 du guide de déclaration) - Ne pas inclure les matières, etc. produites par cet établissement pour son propre usage.				
Mode d'évaluation des matières premières, etc.	Indicatif des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité utilisée	Coût à l'établissement (milliers de dollars canadiens)
6.0.2 Déclarez-vous 1 <input type="checkbox"/> l'utilisation telle que demandée? OU 2 <input type="checkbox"/> achetée?				
6.1 Matières premières et composantes				
6.1.42 Fil machine en fer ou aciers non alliés, laminé à chaud	7213	Tonnes métriques		
6.1.43 Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage, autre qu'en spires	7214	Tonnes métriques		
6.1.44 Barres étirées à froid en aciers non alliés	7215	Tonnes métriques		
6.1.45 Profilés en fer ou en aciers non alliés	7216	Tonnes métriques		
6.1.57 Vis, boulons, écrous, rivets, crochets à pas de vis, goupilles, chevilles, rondelles et articles similaires, en fer ou en acier	7318	XXX	XXXXX	
6.1.146 Essieux, roues et leurs parties	8607 19	XXX	XXXXX	
6.1.148 Freins autre qu'à air, et leurs parties, pour matériel roulant de voies ferrées	8607 29	XXX	XXXXX	
6.1.149 Dispositifs d'attelage et leurs parties pour matériel roulant de voies ferrées	8607 30	XXX	XXXXX	
6.1.151 Parties de matériel roulant de voies ferrées	8607 99	XXX	XXXXX	
6.1.227 Aciers inoxydables en lingots ou autres formes primaires; demi-produits en aciers inoxydables	7218			
6.1.227 Clous, pointes, punaises, agrafes (autres que ceux en bandes) et articles similaires, en fer ou en acier	7317 00			
6.1.227 Toutes autres matières premières et composantes (préciser séparément les produits importants)				
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				
6.2 Total des articles de 6.1				

CERTAINES ENTRÉES DE L'ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE - suite

6. **Matières premières, composants, contenants, fournitures, etc. achetés et utilisés** dans les opérations manufacturières (voir l'article 6 du guide de déclaration) - **Ne pas** inclure les matières, etc. **produites** par cet établissement pour son propre usage.

	Indicatif des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Coût à l'établissement (milliers de dollars canadiens)
6.3 Contenants non restituables et autres matières et fournitures d'emballage et de livraison		
6.3.1 Bois d'oeuvre	4407	
6.3.3 Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	4819 10	
6.3.4 Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé	4819 20	
6.3.5 Courroies d'acier contenant < .25% de carbone	7211 23 10 1	
6.3.6 Tous autres contenants et autres matières et fournitures d'emballage (préciser séparément les produits importants)		
.....		
.....		
.....		
6.4 Total des articles de 6.3		
6.6 Coût des fournitures utilisées pour exploiter, entretenir et réparer les bâtiments et l'équipement; exclure les fournitures inscrites au compte d'immobilisations		
6.7 Total (6.2 + 6.4 + 6.6)		
6.8 Montant versé à d'autres établissements et à d'autres entrepreneurs pour du travail exécuté sur des matières appartenant à cet établissement (c.à.d. les travaux à forfait et les réparations)		
6.9 Total (6.7 + 6.8)		

CERTAINES ENTRÉES DE L'ACTIVITÉ NON MANUFACTURIÈRE		Coût à l'établissement (milliers de dollars canadiens)
7	Activités des établissements de commerce, de la construction, etc. (voir l'article 7 du guide de déclaration)	
7.1	Achats de produits d'autres établissements pour la revente dans l'état où ils ont été achetés (inclure les transferts de tels produits reçus d'autres établissements de votre société) (déclarez les ventes de ces produits à 9.1)	
7.2	Matières et fournitures achetées et utilisées dans vos travaux de construction nouvelle, exécutés par vos propres salariés, pour votre propre usage (seulement les articles imputables au compte des immobilisations et déclarés à 9.2)	
7.3	Matières et fournitures achetées et utilisées dans la production de machines et de matériel de tous genres exécuté par vos propres salariés, pour votre propre usage (seulement les articles imputables au compte des immobilisations et déclarés à 9.3)	
7.4	Fournitures de bureaux achetées et utilisées	
7.5	Toutes autres matières et fournitures achetées et utilisées par votre établissement	
7.6	Total (7.1 à 7.5)	
7.7	Total (6.9 + 7.6)	

Veuillez expliquer les changements importants aux activités
(par exemple, modification de la gamme de produits)
à la partie réservée aux commentaires du répondant, à la fin du questionnaire. De
cette façon, il ne sera peut-être pas nécessaire de vous demander des éclaircissements.

CERTAINES SORTIES DE L'ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE

8. Livraisons de biens produits par cet établissement (voir l'article 8 du guide de déclaration).

La valeur des livraisons doit **exclure** les frais de livraison par des transporteurs à forfait ou publics, les taxes de vente, les taxes d'accise, les escomptes, reprises et remises.

Les établissements qui vendent des produits dont la fabrication exige habituellement beaucoup de temps et de fortes sommes d'argent (p. ex., navires, turbines) doivent déclarer la valeur du travail effectué pour lequel **un paiement a été reçu au cours de la période de déclaration** à la ligne appropriée de la Section 8.1 et la Section 8.8. (Inclure les paiements relatifs au travail effectué même si le produit n'a pas été livré et même si sa fabrication se poursuivait à la fin de la période de déclaration.)

<p>Mode d'évaluation des livraisons</p> <p>8.0.2 Déclarez-vous</p> <p>1 <input type="checkbox"/> livraisons telles que demandées? OU</p> <p>2 <input type="checkbox"/> production?</p> <p>8.0.3 Les valeurs déclarées le sont-elles au prix final de vente?</p> <p>Oui Non</p> <p>1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/></p> <p>Si la réponse est "non", veuillez préciser le mode d'évaluation:</p> <p>8.0.4 _____ <input type="checkbox"/></p>	<p>Indicatif des marchandises à l'usage de Statistique Canada</p>	<p>Unité de mesure</p>	<p>Quantité livrée</p>	<p>Valeur nette des livraisons (milliers de dollars canadiens)</p>
<p>8.1 Produits livrés</p>				
<p>8.1.38 Wagons-citernes, non autopropulsés</p>	<p>8606 10</p>	<p>Nombre</p>		
<p>8.1.41 Wagons, wagonnets industriels et de mine</p>	<p>8606 30 20</p>	<p>Nombre</p>		
<p>8.1.45 Wagons, couverts, autre que pour le transport de pièces de véhicules ou de papier journal</p>	<p>8606 91 19</p>	<p>Nombre</p>		
<p>8.1.48 Wagons, plats, d'usage général</p>	<p>8606 99 21</p>	<p>Nombre</p>		
<p>8.1.237 Dispositifs de signalisation pour voies ferrées, voies d'eau navigables et aéroports, leurs parties</p>	<p>8608 00</p>			
<p>8.1.237 Tous autres produits livrés (préciser séparément les produits importants)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>				
<p>8.2 Total des articles de 8.1</p>				

CERTAINES SORTIES DE L'ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE - fin8. **Livraisons de biens produits par cet établissement** (voir l'article 8 du guide de déclaration).

		Valeur nette des livraisons (milliers de dollars canadiens)
8.4	Si vous n'avez pu exclure <ul style="list-style-type: none"> • les frais de livraison par des transporteurs à forfait ou publics, ou • les taxes de vente et les droits et taxes d'accise, ou • les escomptes, les reprises ou les remises de la valeur de chacun des produits mentionnés à la section 8.1 (comme il est demandé ci-dessus), veuillez déclarer le montant total que vous n'avez pu exclure	
8.4.1	Si le montant déclaré à la ligne 8.4 s'applique aussi aux produits achetés pour être revendus comme tels (voir la ligne 9.1), prière de le signaler ci-après 1 <input type="checkbox"/> PARV	
8.5	Total (8.2 moins 8.4)	
Montant reçu en paiement du travail exécuté sur des matières et des produits appartenant à d'autres établissements (inclure les montants reçus d'autres établissements de votre entreprise)		
8.6.1	Montant reçu contre travail de réparation	
8.6.2	Montant reçu en paiement du travail exécuté sur des matières et des produits appartenant à d'autres	
8.6	Total (8.6.1 + 8.6.2)	
8.7	Total (8.5 + 8.6)	
Établissements qui vendent des produits dont la fabrication exige habituellement beaucoup de temps et de fortes sommes d'argent (p. ex., navires, turbines):		
8.8.1	Montant inclus dans 8.2 qui correspond au paiement pour du travail effectué mais non livré	
8.8.2	Pourcentage inclus dans 8.8.1 venant de sources canadiennes _____	
8.8.3	Pourcentage inclus dans 8.8.1 venant de l'étranger _____	

Les résultats agrégés de cette enquête paraîtront dans les publications de Statistique Canada telles que "Produits livrés par les fabricants canadiens" (N° 31-211-XPB au catalogue).

9 CERTAINES SORTIES PROVENANT DE L'ACTIVITÉ NON MANUFACTURIÈRE (voir l'article 9 du guide de déclaration)			
Valeur totale des livraisons de produits vendus dans l'état où ils ont été achetés (les achats de ces produits doivent figurer à 7.1)		% du Total	OU Milliers de dollars canadiens
Indiquer ci-dessous les principaux produits compris			
9.0.1	Description du produit #1:		
9.0.2	Description du produit #2:		
9.0.3	Description du produit #3:		
9.0.4	Tous autres produits		
9.1	Total (9.0.1 à 9.0.4) (veuillez spécifier la valeur)	100%	
9.2	Valeur comptable de la construction nouvelle, exécutée par vos propres salariés, pour votre propre usage (seulement le montant imputable au compte des immobilisations - doit tenir compte du coût des matériaux déclarés à 7.2 et de celui de la main-d'oeuvre à 14.1.4)		
9.3	Valeur comptable des machines et du matériel produits par vos propres salariés et pour votre propre usage (seulement le montant imputable au compte des immobilisations - doit tenir compte du coût des matériaux déclarés à 7.3 et de celui de la main-d'oeuvre à 14.1.4)		
9.5	Recettes provenant du loyer ou de la location de machines et de matériaux fabriqués par votre établissement		
9.6	Toutes autres recettes provenant des produits et services (à l'exception des recettes hors exploitation comme les intérêts, les dividendes et autres recettes de location)		
9.7	Total (9.1 à 9.6)		
10.	Total (8.7 + 9.7)		
11.	Recettes provenant du loyer ou de la location de biens immobiliers (terres, bâtiments, bureaux, etc.)...		
12.	Recettes provenant du loyer ou de la location de machines et de matériaux autres que celles qui sont déclarées à 9.5 ci-dessus (c.-à.-d. de machines de tous genres, de moteurs, de camions de tous genres, de remorques, de tracteurs, d'autre outillage, etc.)		
13. PREMIÈRE DESTINATION DES LIVRAISONS	Destination	% du Total	OU Milliers de dollars canadiens
<p>Veuillez répartir, selon les destinations indiquées ci-dessous la valeur des livraisons de «produits de propre fabrication et du montant reçu en paiement du travail exécuté» (poste 8.7).</p> <p>Si vous n'êtes pas en mesure de ventiler vos chiffres avec précision, veuillez les estimer au mieux en dollars ou en pourcentages.</p> <p>Pour les livraisons réelles à des sièges sociaux, bureaux de vente, grossistes ou autres distributeurs, veuillez déclarer la première destination c.-à.-d. l'endroit où le distributeur a reçu ces produits.</p> <p>Si la valeur totale déclarée à la ligne 8.7 comprend des produits n'ayant pas été réellement livrés (jeu d'écriture), veuillez traiter ces biens comme s'ils étaient livrés dans la même province.</p>	13.0	Terre-Neuve	
	13.1	Île-du-Prince-Édouard	
	13.2	Nouvelle-Écosse	
	13.3	Nouveau-Brunswick	
	13.4	Québec	
	13.5	Ontario	
	13.6	Manitoba	
	13.7	Saskatchewan	
	13.8	Alberta	
	13.9	Colombie-Britannique	
	13.11	Yukon	
	13.12	Territoires du Nord-Ouest	
	13.13	Exportations aux États-Unis	
	13.14	Exportations aux autres pays	
	13.15	Total (13.0 à 13.14)	

14. EFFECTIF DE CET ÉTABLISSEMENT (voir l'article 14 du guide de déclaration)

Note: Les lignes 14.1.2 et 14.1.4 de la section 14.1 ne s'appliquent **pas** aux établissements des **industries de l'édition** (C.T.I. 2831-2839); la colonne de la section 14.4 intitulée «Travailleurs de la production manufacturière» de même que les lignes de la section 14.2 intitulées «Manufacturière» ne s'y appliquent **pas**. Pour les industries de l'édition, les effectifs à d'autres emplacements doivent être déclarés aux lignes intitulées «Non manufacturière».

Les établissements avec des **employés affectés à l'activité de camionage**

- livraison de produits finis: inclure ces employés à la ligne 14.1.1
- transport de matières premières: inclure ces employés à la ligne 14.1.2
- livraison de produits en cours de fabrication (tel le béton préparé): inclure ces employés à la ligne 14.1.2

Les établissements des **autres industries de la fonte et de l'affinage de métaux non ferreux** (C.T.I. 2959) exploitant des usines **intégrées** d'exploitation minière, de fonte, d'affinage et de traitement sont priés d'inclure uniquement les salariés dont la rémunération constitue une dépense directe au titre de ces opérations (les fonderies et affineries intégrées sont priées de ne pas inclure les travailleurs de la mine ou du moulin); si les livres comptables de l'établissement ne permettent pas d'établir des chiffres distincts pour ces catégories de salariés, les données devront être déclarées dans le questionnaire des mines de métaux.

	Traitements, salaires, commissions et primes bruts, etc. (milliers de dollars canadiens)	Nombre moyen de salariés pendant la période observée (il s'agit de la somme du nombre de salariés pour chaque mois, divisé par 12)	Nombre de personnes-heures (donnez votre meilleure estimation si vous ne disposez pas de chiffres exacts)	
			Travaillées	Payées
14.1 Salariés à cet emplacement				
14.1.1 Personnel de direction, administration et vente			XXXXX	XXXXX
14.1.2 Travailleurs de la production manufacturière. (Veuillez inclure les travailleurs à cet emplacement affectés au montage et à l'installation ou, le cas échéant, les travailleurs affectés à l'exploitation forestière, d'une mine ou d'une carrière.)				
14.1.4 Autres travailleurs, y compris ceux qui travaillent à la construction et à la production de machines et de matériel pour votre propre usage (voir 9.2 et 9.3)			XXXXX	XXXXX
14.1.9 Total (14.1.1 + 14.1.2 + 14.1.4)			XXXXX	XXXXX
14.4 Renseignements additionnels:			Travailleurs de la production manufacturière (voir 14.1.2)	Personnel de direction, administration et vente (voir 14.1.1)
14.4.1 Moyenne des salaires horaires, en dollars et cents.....				XXXXX
14.4.2 Nombre d'heures de travail d'une semaine normale				
14.4.3 Moyenne des congés annuels payés (en semaine par année)				
OU				
14.4.4 Congés annuels payés en pourcentage des gains				

14.2 EFFECTIFS À D'AUTRES EMPLACEMENTS (si nécessaire, joindre une feuille additionnelle)							
Autres emplacements (numéro et rue, municipalité, province, code postal)	Activité principale	Réservé à Statistique Canada		Traitements, salaires, commissions, et primes bruts, etc. (milliers de dollars canadiens)	Nombre moyen de salariés pour la période observée	Nombre de personnes-heures (donnez votre meilleure estimation si vous ne disposez pas de chiffres exacts)	
						Travillées	Payées
	Manufacturière		14.1.2				
	Non manufacturière (préciser)		14.1.1			XXXXX	XXXXX
	Manufacturière		14.1.2				
	Non manufacturière (préciser)		14.1.1			XXXXX	XXXXX
	Manufacturière		14.1.2				
	Non manufacturière (préciser)		14.1.1			XXXXX	XXXXX
	Manufacturière		14.1.2				
	Non manufacturière (préciser)		14.1.1			XXXXX	XXXXX
	Manufacturière		14.1.2				
	Non manufacturière (préciser)		14.1.1			XXXXX	XXXXX
	Manufacturière		14.1.2				
	Non manufacturière (préciser)		14.1.1			XXXXX	XXXXX

15. SECTION DE COMMENTAIRES

Afin de réduire les demandes d'information supplémentaires, s'il vous plaît indiquer ci-dessous tous changements significatifs à vos opérations par rapport à votre période de déclaration antérieure.

- 15.1 Changement organisationnel (c.-à.-d., nouveau propriétaire, amalgamation, etc.)
- 15.2 Nouveaux/changements de règlements gouvernementaux, régulations, taxes, etc.
- 15.3 Réduction des activités due à un feu, une inondation, à la température, etc.
- 15.4 Conflit de travail (c.-à.-d., grève, lock-out, etc.)
- 15.5 Changement du type d'opération (c.-à.-d., commerce de détail ou de gros, etc.)
- 15.6 Changement dans la ligne de produits
- 15.7 Perte ou gain du marché, de contrat, de client
- 15.8 Nouveau fournisseur
- 15.9 Mise à pieds due à l'automatisation
- 15.10 Augmentation ou diminution du travail à temps partagé ou des employés à temps partiel
- 15.11 Augmentation ou diminution du temps supplémentaire
- 15.12 Changements dans le paiement de bonis, primes de retraite ou de séparation
- 15.13 Changements de la main-d'oeuvre directe à travail à forfait ou vice-versa
- 15.14 Autre (veuillez préciser) _____

Perdu l'enveloppe port payé? Notre adresse postale est:
Division des opérations et de l'intégration, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6.
Ou composer le 1-800-386-1276 et nous vous ferons parvenir une autre enveloppe.
Ou retourner le questionnaire complété par FAX: 1-800-386-1278.

**Merci d'avoir rempli le questionnaire de
l'enquête annuelle des manufactures de 1996.**

13.B ORIGINE ET DESTINATION DES PRODUITS VENDUS DANS LA MÊME ÉTAT QU'ILS ONT ÉTÉ ACHETÉS.

Pour les valeurs qui figurent aux lignes 9.0.1, 9.0.2, 9.0.3 et 9.0.4, s'il vous plaît.

(1) Répartir en pourcentage, selon l'originale. L'**origine** est le lieu physique où les produits étaient immédiatement avant qu'ils soient livrés à cet établissement.

(2) Répartir en pourcentage, selon la destination. La **destination** est le premier lieu où les produits ont été livrés, lorsqu'ils ont quitté cet établissement.

Lieu	Produit à la ligne 9.0.1		Produit à la ligne 9.0.2		Produit à la ligne 9.0.3		Produits à la ligne 9.0.4	
	ORIG.	DEST.	ORIG.	DEST.	ORIG.	DEST.	ORIG.	DEST.
13.31 Terre-Neuve.....								
13.32 Île-du-Prince-Édouard.....								
13.33 Nouvelle-Écosse.....								
13.34 Nouveau-Brunswick.....								
13.35 Québec.....								
13.36 Ontario.....								
13.37 Manitoba.....								
13.38 Saskatchewan.....								
13.39 Alberta.....								
13.40 Colombie-Britannique.....								
13.41 Yukon.....								
13.42 Territoires du Nord-Ouest.....								
13.43 États-Unis.....								
13.44 Autres Pays.....								
13.45 Total (13.31 à 13.43)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**SECTEUR DE LA STATISTIQUE DU COMMERCE ET DES ENTREPRISES
RAPPORTS DE RECHERCHE**

N°	Titre/Auteur
1/IND01	Ratios de spécialisation et de couverture des produits principaux pour les industries manufacturières du Canada John S. Crysdale
2/SBS01	À la recherche de financement pour la petite entreprise : Résultats de l'Enquête nationale de 1994 sur la financement de la petite entreprise Greg Peterson
3/ESD01	Questionnaires personnalisés pour l'Enquête annuelle des manufactures du Canada John S. Crysdale

Pour plus des renseignements ou pour obtenir des copies des rapports de recherche, communiquez avec:

Roger N. Purdue, conseiller principal
Secteur de la statistique du commerce et des entreprises
13^e étage, immeuble Jean-Talon
Statistique Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Tél. : (613) 951-3425
Télec. : (613) 951-0411
Courrier électronique : purdrge@statcan.ca